



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

---Article L 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime---

DECISION N°121-2022 DU 11 OCTOBRE 2022

FIXANT LA DATE D'OUVERTURE, LES HORAIRES AINSI QUE LES MODALITES DE PECHE DES HUITES PLATES SUR LE GISEMENT DIT « DU BANC DES PECHEURS » DANS LE MORBIHAN CAMPAGNE 2022-2023

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (ci-après dénommé CRPMM) de Bretagne,

- VU l'arrêté modifié du 5 novembre 1976 portant classement administratif d'un gisement naturel salubre d'huitres plates en Baie de Quiberon ;
- VU la délibération 2020-006 « COQUILLES SAINT-JACQUES - AY/VA - A » du 13 mai 2020 du CRPMM fixant les conditions d'attributions de la licence de pêche des coquilles Saint-Jacques et des huitres plates dans les eaux maritimes du ressort des secteurs d'Auray/Vannes ;
- VU la délibération 2019-023 « COQUILLES SAINT-JACQUES - AY/VA - B » du 30 août 2019 du CRPMM fixant le nombre de licences et l'organisation de la campagne de pêche des coquilles Saint-Jacques et des huitres plates dans les eaux maritimes du ressort des secteurs d'Auray/Vannes ;
- VU la décision n°119-2022 du 10 octobre 2022 ;
- VU l'avis de la commission « coquilles Saint Jacques » du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (ci-après dénommé CDPMM) du Morbihan du 24 septembre 2022 ;
- VU la demande du CDPMM du Morbihan du 10 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité d'encadrer la pêche des huitres plates sur la zone dite « du banc des pêcheurs » en Baie de Quiberon,

DECIDE

Article 1 : Dates d'ouverture des gisements

Au sein du périmètre du secteur dit « du banc des pêcheurs » tel que défini par l'arrêté modifié du 5 novembre 1976 portant classement administratif d'un gisement naturel salubre d'huitres plates en Baie de Quiberon, la pêche des huitres plates est autorisée selon le calendrier et les horaires suivants :

Dates d'ouverture	Horaires
02 décembre 2022	10h-12h00
09 décembre 2022	
16 décembre 2022	

Article 2 : Modalités de pêche

La pêche des huitres plates s'exerce au moyen d'une drague à coquilles Saint-Jacques, sans dent, d'une largeur maximale de 2 mètres.

Les parasites, compétiteurs et prédateurs relevés avec les huitres plates sont conservés à bord et ramenés à terre en vue de leur destruction.

Article 3 : Points de débarquement

Seuls les ports de Quiberon (Port Maria et Port Haliguen) sont autorisés pour le débarquement des huitres plates pêchées sur le gisement dit « du banc des pêcheurs ».

Article 4 : Déclaration des captures

Sans préjudice pour les obligations réglementaires de déclaration statistique, les captures sont tenues d'être déclarées utilisant le système « TELECAPECHE ».

Article 5 : Dispositions diverses

La décision n°119-2022 du 10 octobre 2022 est abrogée.

Le Président du CDPMEM du Morbihan est chargé de la diffusion et de l'application de la présente décision.

Le Président du CRPMEM de Bretagne

Olivier LE NEZET



CRPMEM DE BRETAGNE
1, square René Cassin
35700 RENNES